



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2020

Ordre du jour :

2020/07/023 : Election du Maire

2020/07/024 : Détermination du nombre d'adjoints

2020/07/025 : Election des adjoints

Etaient présents : Monsieur CERVONI Antoine, Monsieur GIULIANI Freddy, Monsieur PALMIERI Pierre, Monsieur SUSINI Ghjuvan Matteu, Monsieur TAVELLA David, Madame LUCIANI Pascale, Madame CACCIARI Gabrielle, Monsieur TOMEI Michel, Monsieur GRAVINI Anthony, Monsieur FORNALI Maurice, Madame VITALI Sandra , Monsieur FANTOZZI Jean Michel, Madame SANTUCCI Anne-Laure, Monsieur CERVONI Dominique, Madame DOMINICI Marianne.

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony GRAVINI

DEL/2020/07/023 : Élection du Maire de la Commune de Luri

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7,
Considérant que le maire est élu au scrutin secret à majorité absolue,
Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est
procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le
plus âgé est déclaré élu,
M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un rappel de candidatures, il est procédé au vote.
Mme SANTUCCI Anne Laure est candidate à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombres de bulletins : 15

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme SANTUCCI Anne Laure : 10 voix,

Mme SANTUCCI Anne Laure ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Le Conseil,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 10
suffrages exprimés pour Mme SANTUCCI Anne Laure,
Proclame Mme SANTUCCI Anne Laure Maire de la Commune et la déclare installée,
Autorise Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL/2020/07/024 : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2,
Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre
puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

DEL/2020/07/025 : Élection des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue,

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour
de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par
l'élection du premier adjoint puis les suivants. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les
conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Liste Inseme Pe Luri : M. FANTOZZI Jean-Michel : 10 voix

La liste Inseme Pe Luri ayant obtenu la majorité absolue, M. FANTOZZI Jean-Michel a été proclamé 1^{er} adjoint au maire.

Deuxième adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Liste Inseme Pe Luri : M. GIULIANI Freddy : 10 voix

La liste Inseme Pe Luri ayant obtenu la majorité absolue, M. GIULIANI Freddy a été proclamé 2^{ème} adjoint au maire.

Troisième adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Liste Inseme Pe Luri : M. SUSINI Ghjuvan Matteu : 10 voix

La liste Inseme Pe Luri ayant obtenu la majorité absolue, M. SUSINI Ghjuvan Matteu a été proclamé 3^{ème} adjoint au maire.

Quatrième adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Liste Inseme Pe Luri : Mme LUCIANI Pascale : 10 voix

La liste Inseme Pe Luri ayant obtenu la majorité absolue, Mme LUCIANI Pascale a été proclamée 4^{ème} adjoint au maire.

La liste Inseme pe Luri ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- M. FANTOZZI Jean-Michel, 1^{er} Adjoint au Maire
- M. GIULIANI Freddy, 2^{ème} Adjoint au Maire
- M. SUSINI Ghjuvan Matteu, 3^{ème} Adjoint au Maire
- Mme LUCIANI Pascale, 4^{ème} Adjoint au Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h41.